

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 436 promulguant à la côte française des Somalis et dépendances :

n° 436

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 535 du 30/06/1941

Date de publication
26 juin 1941

Date du numéro
30 juin 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : 1° La loi dit : février 1941 modifiant l'article 179 de la loi du 9 mars 1928 por tant révision du Code de la justice militaire pour l'armée de terre: 2° La loi dit : février 1941 modifiant jusqu'a la date de cessation légale du temps de guerre le mode de résolution des questions posées aux juges des tribunaux milita ires perma nents : 3° Le décret du 7 février 1941 modiliant le taux de indemnité temporaire de cherté de vie en faveur du personnel mililaire a solde mensuelle en service a la Côte française des Somalis: 4° Le décret du 7 février 1941 relatif à la prime spéciale: 5° Le décret du 18 février 1941 relatif a l'indemnité entrée en campagne; 6° Le décret du 21 février 1941 relatif a l'indemnité de « présence aux exercices »; 7° Le décret du 8 mars 1941 relatif a l'indemnité spéciale: 8° Le décret du 8 mars 1911 modifiant le décret du 28 juillet 1921 concernant la solde des troupes coloniales: 9° Le décret du 12 mars 1941 relatif aux de carrière. Art. 2. Le présent arrêté sera enregistré publie et communiqué après avoir donné lieu a des mesures de publicité extraordinaires.

NoUAILHETAS.